

SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 mars 2016

Le 7 mars 2016, se sont réunis en mairie de ONANS :

- Jean Marie JACOB, président,
- Francis LHOMME, vice-président
- Cyril COURNEVAUX, vice-président,
- les délégués : Pascal CASARTELLI, Nicolas LHOMME, Jérôme SIMEANT, Denise MATHIOT, Jean Paul BELON, Frédéric ROUTHIER, Fabien PIERROT, Jean François GREMAUX, Christian MORA.
- Sébastien HUSTE-GRANGE, Véolia-Eau.
- Michel BOURRELIER, MBConseils.

1 : Election d'un secrétaire de séance :

Fabien PIERROT est élu à l'unanimité.

2 : Approbation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2015 :

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Le président apporte les précisions suivantes :

- le goudronnage à Accolans est fait.
- le poteau d'incendie défectueux de Marvelise est isolé, son remplacement est à l'étude.
- les négociations avec la commune d'Accolans sont engagées pour le chemin d'accès au réservoir.
- l'avenant au contrat avec Véolia pour la vente d'eau à Brétigny est signé.
- la subvention de l'Agence de l'Eau pour la protection du captage n'est pas encore versée. Elle le sera lorsque tout sera terminé. Il convient d'y ajouter deux traçages complémentaires à réaliser par le cabinet REILE.
- concernant le programme de purges du réseau à réaliser par Véolia, Sébastien HUSTE-GRANGE donnera toutes les explications dues au fait que les organismes revivifiants ont pour origine le lit de sable du filtre de la station.

3 : Questions à VEOLIA :

Véolia a transmis au syndicat un projet de convention pour l'entretien de tous les poteaux d'incendie situés dans son périmètre. La défense incendie étant du ressort des communes, le président propose que ce projet de convention soit envoyé à chaque maire des communes du syndicat. Le rôle fédérateur du syndicat étant d'avoir le même tarif pour tous. MBConseils remarque que tous les contrats d'affermage actuels demandent au prestataire une proposition dans ce sens (voir article en annexe 1).

Des réfections de chaussée sont à faire sur réparations de fuite (les centrales d'enrobé ont rouvert) : une à Accolans et deux à Onans.

4 : Travaux de réhabilitation du réseau d'eau :

- 4.1 Travaux à Accolans :

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis (voir tableau en annexe 2) et propose de retenir le groupement d'entreprises Climent-Roulans TP qui a fait une offre à 133 161 €.

A l'unanimité, le conseil approuve ce choix et mandate le président pour l'exécution de ce marché en l'autorisant à en signer les pièces et à trouver le financement par fonds libres, emprunts et subventions.

- 4.2 Liaison Geney Onans :

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis (voir tableau en annexe 3) et propose de retenir l'entreprise SBM qui a fait une offre à 116 948 € pour la tranche ferme et 84 935 € pour la tranche conditionnelle.

A l'unanimité, le conseil décide de réaliser les deux tranches, approuve ce choix et mandate le président pour l'exécution de ce marché en l'autorisant à en signer les pièces et à trouver le financement par fonds libres, emprunts et subventions.

5 : Questions et informations diverses :

La protection du captage nécessite deux traçages complémentaires. Le cabinet Reilé a chiffré ces deux traçages à 2 525 € HT, sans l'apport d'eau.

Cyril Cornevaux se propose pour réaliser l'apport d'eau avec sa tonne.

A l'unanimité, le conseil approuve ce choix et mandate le président pour l'exécution de ce marché en l'autorisant à en signer les pièces et à trouver le financement. Ce coût supplémentaire sera additionné aux autres opérations pour être subventionné par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la protection du captage. A l'unanimité, le conseil mandate le président pour cette demande de subvention complémentaire auprès de l'Agence de l'Eau.

Le suivi de la qualité de l'eau brute doit être poursuivi : deux prélèvements en périodes à risques sont à effectuer par la FREDON et le Plan d'Actions Agricoles est à poursuivre aussi par la Chambre d'Agriculture.

La FREDON a établi un devis de 3 175 € comprenant une conférence pour les jardiniers amateurs et la chambre d'Agriculture a établi un devis d'animation de poursuite du Plan d'Actions Agricoles pour 5 760 €. A l'unanimité, le conseil autorise le président à passer ces deux commandes subventionnées à 80 %.

La séance est close à 22 heures.

Dressé par MBConseils, le 9 mars 2016.

Annexe 1 : article des contrats d'affermage sur les PI :

Article 1.1. – Lutte contre l'incendie

Le délégataire doit :

- signaler au maire toute insuffisance de débit et tout dysfonctionnement des poteaux et bornes d'incendie dont il a connaissance en proposant les réparations qui lui paraissent nécessaires,
- fournir gratuitement l'eau débitée par ces poteaux et ces bornes lors des sinistres, des exercices et des essais,
- intervenir pour manœuvrer le réseau lors des sinistres et pour participer aux exercices et aux essais des pompiers quand le maire le demande

Le délégataire s'engage à proposer aux communes une convention pour l'entretien des poteaux d'incendie au prix de xxx € par poteau et par an (montant révisé annuellement dans les conditions définies à l'article 8.5).

Cette prestation comprendra à la charge du délégataire :

- la vérification du bon fonctionnement et une manœuvre au moins annuelle
- le maintien en bon état de fonctionnement, de conservation et d'aspect.

Le délégataire est tenu de fournir les éléments nécessaires pour réaliser une étude technique de l'alimentation en eau du service de lutte contre l'incendie.

En revanche, il ne doit jamais mettre en place ou modifier un équipement contribuant à l'alimentation en eau du service de défense contre l'incendie sans un accord préalable et explicite du maire, ainsi que de la collectivité, ni imputer les dépenses relatives à un tel équipement dans les comptes de la délégation du service de distribution d'eau potable.

Des accords spéciaux définissent les conditions de fonctionnement des prises d'incendie situées en domaine privé.

Annexe 2 : résultats Accolans :

Récapitulatif vérification des offres Syndicat (Accolans)				
Entreprise	DE	Remarques	Montant H.T.	Délai
ROLLANS TP	OK	Groupement conjoint sur acte d'engagement et solidaire sur lettre de candidature	133 621,00 €	1 mois et 15 jours
DROMARD	OK	CCTP non signé et non tamponné	139 999,50 €	11 semaines
PELEGRINI	OK	RAS	153 501,80 €	10 semaines
CLIMENT	OK	RAS	165 241,50 €	112 jours
BILLOTTE	OK	RAS	174 288,45 €	11 semaines
STPI	OK	Délai non adapté au contenu des travaux	175 480,00 €	27 jours

Annexe 3 : résultats Geney - Onans

Récapitulatif vérification des offres Syndicat (Geney Onans)				
Entreprise	DE	Remarques	Montant H.T.	Délai
DEMOULIN	OK	offre irrégulière - L'entreprise a modifié le contenu du bordereau de prix - page 2 de l'acte d'engagement non renseigné sur le montant de l'offre - discordance du délai entre le mémoire technique et la page 3 de l'acte d'engagement - matériel non adapté à la nature du terrain		TF : 4 semaines - TC : 3 semaines
SBM	OK	RAS	TF 116 948,96 - TC 84 935,36	TF : 6 semaines - TC : 5 semaines
STPI	OK	RAS	TF 129 339,40 - TC 96 179,20	TF : 3 semaines - TC : 3 semaines
PELLEGRINI	OK	RAS	TF 137 350,25 - TC 102 151,36	TF : 4 semaines - TC : 3 semaines
CLIMENTS AONE/ROULANSTP	OK	erreur de report de prix entre le BP et les deux Détails estimatifs	Montant TF 130 115 - TC 100 245 Montant corrigé TF 162 115 - TC 123 845	TF : 7 semaines - TC : 6 semaines
DODIVERS/CLIMENT VOUJEAUCOURT	OK	erreur de report de prix entre le BP et le Détail estimatif de la tranche ferme	Montant TF 212 681 - TC 173 013,30 Montant corrigé TF 212 728 - TC 173 013,3	11 semaines sans distinction entre la TF et TC